

## ANNEXES 3 = UN ROI AFFAIBLI



1- Louis XVI en cochon,  
caricature attribuée à Villeneuve,  
1791, collection particulière

<http://crcv.revues.org/index.html>

### 2- La cour

« Tout se tient dans une monarchie ; la cour, naturellement composée de ce qu'il y a de plus considérable dans la nation, est le lien nécessaire entre le peuple et le trône... »

duc de Lévis-Mirepoix, *Souvenirs et portraits*, 1813

« Le 12 mai 1776, le roi Louis XVI renvoie son ministre des finances, Turgot. À son entrée au gouvernement, découvre la situation catastrophique des finances publiques. Il sermonne le roi en ces termes : « *Il faut, Sire, vous armer contre votre bonté, considérer d'où vous vient cet argent que vous pouvez distribuer à vos courtisans* ». Turgot engage aussi des réformes audacieuses. Un édit supprime les droits de douane intérieurs sur le commerce du blé et introduit la libre circulation du grain. Il s'ensuit une série d'émeutes dans les villes, la « guerre des farines » en 1775. D'autres édits, enfin, abolissent les corvées qui pèsent sur les paysans. Turgot veut les remplacer par un impôt sur tous les propriétaires, la « subvention territoriale ». C'est un tollé chez les privilégiés de la noblesse qui obtiennent du roi le renvoi du ministre. »

[www.herodote.net](http://www.herodote.net)

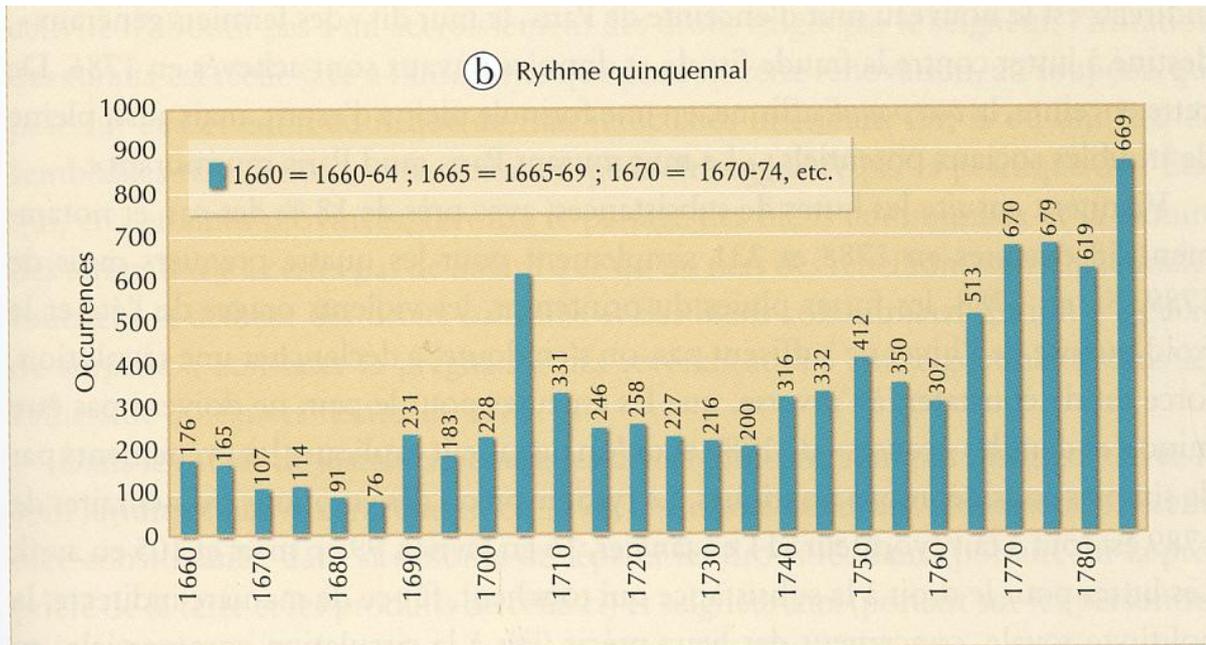
### 3- La réforme de Turgot bloquée par le Parlement de Paris

Il n'est plus de différence entre vos sujets : le noble, l'ecclésiastique deviennent tous contribuables à l'impôt qui doit tenir lieu de corvée. Assujettir les nobles à un impôt pour rachat de la corvée, c'est les rendre corvéables comme le reste de la population. Tout système qui tendrait à établir entre les hommes une égalité de devoirs et à détruire les distinctions nécessaires amènerait le désordre.

D'après une remontrance du Parlement de Paris, mars 1776

### 4- Les émeutes populaires

« Plus de la moitié des mouvements populaires touche au fonctionnement de l'Etat et/ou à ses représentants, avec en tête, et de loin (39 % de cas), la question du fisc. Viennent ensuite les émeutes de subsistance, avec près de 18 % des cas dont 231 dans les quatre premiers mois de 1789. Une troisième source majeure de contestation dans la société à la veille de 1789 regroupe les diverses lutte contre la seigneurie qui correspondent à environ 5% des cas, 122 pour les années 1780. »



La rébellion française: rythmes du mouvement séculaire global (1661-1789).

Tableau et texte : Michel Biard, 1789-1815, *Histoire de France*, sous la direction de Joël Cornette, Belin, 2009, p 21